

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL DOCTORAL DU 20 octobre 2017

Présent-e-s (16) : Christelle Aduit, Michel Castra, Didier Cazal, Sylvie Célièrier, Charlotte Charpentier, Catherine Clauw, Jean-Gabriel Contamin, Frédérique Dambre, Philippe Deboudt, Sébastien Fleuriel, Christophe Gibout, , Fabien Wille,

Excusé-e-s (4) : Sorina Cernaianu, Michel Debeusscher, Thibault Delfavero, Xavier Lecocq, Bernard Reitel, Glenn Rayp,

Rappel de l'ordre du jour :

- I. Informations diverses
- II. Calendrier des conseils et des auditions
- III. Demandes de césures et ECT CIFRE
- IV. Offre de séminaires et modalités d'évaluation
- V. Règlement intérieur de l'ED et élections des représentants des doctorant-e-

1) Informations diverses

- La dématérialisation des dossiers de **qualification au CNU** a modifié le calendrier de la procédure, notamment le **rapport de thèse** devra être déposé par les candidats **au plus tard le 19 décembre à 12 heures**.
- Les nombreux problèmes rencontrés par le collège doctoral pour verser l'allocation recherche internationale aux laboratoires devraient être résolus cette année par l'établissement de différentes conventions avec la COMUE.
- La nouvelle convention cadre quadriennale CIFFRE (2017-20) qui lie le Ministère de l'Enseignement supérieur et l'association nationale de la technologie vient d'être signée. L'implication des ED y sera plus importante que dans la précédente par l'établissement d'un avis *circonstancié* sur les compétences du candidat-e et par une intervention plus tôt dans le processus. (voir la lettre du ministère en annexe 1 de ce relevé de décisions) ;
- Point sur les modalités **d'inscriptions pédagogiques** à l'ED SESAM. Les différentes décisions du Conseil de l'ED SESAM ont produit trois régimes distincts d'inscription pédagogique. Cette situation est transitoire, les anciens régimes disparaissant au fur et à mesure où les thèses sont soutenues. **Un tableau récapitulatif** est placé en annexe 2 de ce relevé de décisions pour clarifier les documents nécessaires selon les dates d'inscription à l'ED.
- Comme indiqué dans le tableau de synthèse de l'inscription pédagogique 2017 à l'ED SESAM, l'entrée en deuxième année n'impose qu'une déclaration des noms, fonctions et appartenances institutionnelles des membres du CSI qui ne sera réuni qu'en fin d'année pour valider l'entrée en troisième année (sauf s'il a été convoqué par le ou la doctorant-e ou par la direction de thèse). **Un modèle de déclaration des membres du CSI est présenté en annexe 3** de ce relevé.

2) Calendrier des Conseils de l'ED

L'évaluation HCERES, la lisibilité des offres d'allocations et les délais de signature des contrats de travail des doctorant-e-s amènent à proposer d'avancer les auditions des contrats (anciennement) Lille au mois de juin.

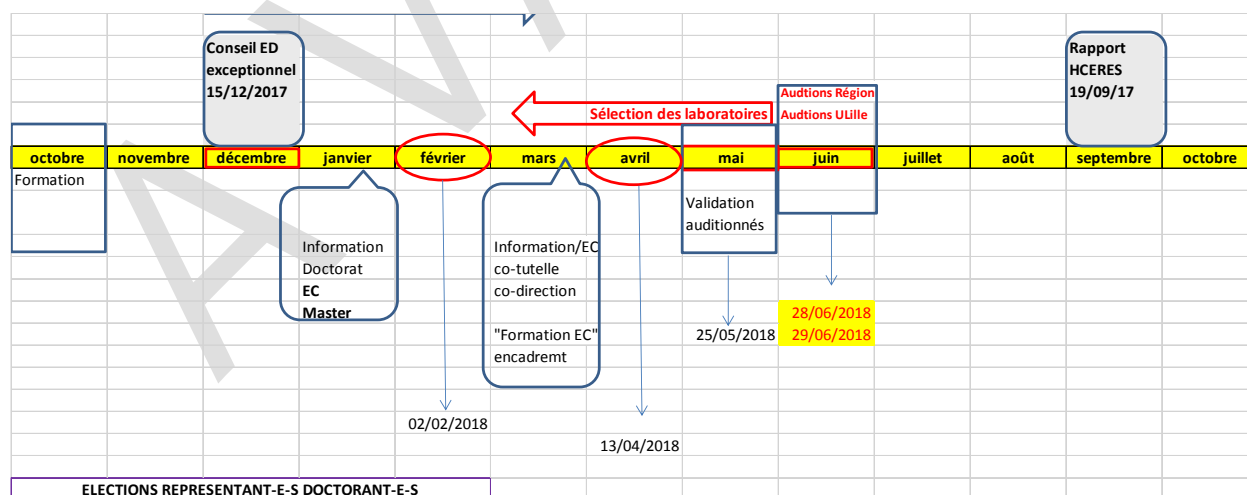
Cette proposition ne va pas sans difficultés ni contraintes. Parmi les difficultés, la plus sérieuse est que les étudiant-e-s n'auront pas soutenu leur mémoire en juin, élément pourtant important du jugement de leur aptitude à réaliser une thèse. Les contraintes concernent surtout **les laboratoires** qui devront, dès lors, **organiser la remontée et la sélection des sujets hors région bien plus tôt dans l'année. Le conseil de l'ED Sesam de mai devra en disposer.**

Après concertation, il est décidé **de tester le regroupement des deux auditions** en juin pour l'année 2018 et d'en faire le bilan critique à l'automne.

Il s'en suit que les prochains conseils de l'ED auront lieu aux dates suivantes :

- **15 décembre 2017** (14h-17h) : Conseil exceptionnel sur la prochaine campagne d'allocations de recherche en présence de Lionel Montagne (candidat à la VP recherche de Ulille) et des différents responsables de laboratoire de l'ED non représenté dans le Conseil ainsi que Richard Sobel chargé de mission SHS auprès de Lionel Montagne à Lille1.
- **02 février 2018** (14h-17h) : poursuite de la discussion et vote du règlement intérieur de l'ED.
- **13 avril 2018** (14h-17h) : Bilan de l'ED
- **25 mai 2018** (14h-17h) : préparation des auditions. Les laboratoires doivent faire remonter leur classement avant ce conseil de mai
- **28 et 29 juin 2018** (9-17h) : auditions région et auditions Ulille

Le schéma ci-dessous reprend les principales étapes du travail du Conseil en 2017-18



3) Demandes de Césure

Deux demandes de césure sont examinées :

La première, émanant de Mathias Thibaut doctorant de Vincent Caradec au Ceres, est accordée à l'unanimité au vu des compétences qu'elle permet au doctorant d'acquérir sans pour autant le faire dévier de son sujet de thèse.

La seconde, émanant de Monsieur Patrick Lalande, doctorant de Sébastien Fleuriel au Clersé, est plus discutée dans la mesure où des raisons médicales sont ici invoquées qui ne sont pas prévues par le texte de juillet 2015 qui règlemente la césure. Les questions de santé ont par ailleurs été reconnues comme d'autres causes de congés (parental ou accident du travail), sans limite de temps et a priori, tous les doctorants sont concernés par l'arrêté du 25 mai 2016. Le congé serait donc de droit. La demande de césure est néanmoins mise au vote et se trouve validée par 6 votes pour, 5 abstentions et 2 ne prenant pas part au vote.

4) Catalogue des séminaires de l'ED SESAM et évaluation des séminaires

- Offre de formation

Le catalogue des formations de l'ED est à présent disponible et a été diffusé à l'ensemble des doctorant-e-s le 23 octobre dernier. Il sera par ailleurs disponible sur le site de l'ED. Les doctorant-e-s disposent ainsi pour la première fois d'une vue globale sur l'offre de formation et peuvent organiser leur année en conséquence.

Un bilan critique sera proposé lors du Conseil de mai pour, le cas échéant, réorienter l'offre de séminaire pour l'an prochain.

Le tableau ci-dessous présente quelques chiffres par modules de formation et par discipline (E pour économie, GAM pour géographie et aménagement, Ge pour gestion, S pour sociologie et SP pour STAPS).

		NBR HEURES	H PAYEES	F/H	ORIGINE 5					CIBLE							
					E	GAM	Ge	S	Sp	AUTRE	T	E	GAM	Ge	S	Sp	
module 1	APPROCHES INTERNATIONALES	42	30	1/2			x	x					x		x	x	?
module 2	APPROCHES EPISTEMOLOGIQUES	42	42	1/5	x			x			x	x	x			x	
module 3	METHODES ET PRATIQUES DE LA RECHERCHE	93	38	7/9		x		x	x				x				
module 4	OUTILS SPECIALISES DE LA RECHERCHE	49	24	2/10	x	x					x	x		x			
	TOTAL	226	134														

- Évaluation des séminaires

Un certain nombre de corrections sont suggérées concernant la proposition de grille d'évaluation formalisée par les représentant-e-s des doctorants. Il est décidé que ces derniers synthétiseront les remarques, commentaires et corrections avant de transmettre le dossier à la direction de l'ED Sesam qui assurera la mise en œuvre de l'évaluation selon des modalités à définir.

5) Règlement intérieur et élection des représentants des doctorant-e-s.

L'intérêt pour l'ED et son Conseil de disposer d'un règlement intérieur est acté. L'examen de son contenu s'est concentré sur la partie de l'article 3 (de la version proposée) consacrée aux modalités d'élection des représentant-e-s de s doctorant-e-s qui doivent être définies pour initier lesdites élections, l'ensemble des représentant-e-s souhaitant mettre fin à leur mandat.

La procédure électorale est ainsi définie (article 3 du règlement intérieur provisoire) :

Les représentants des doctorant-e-s sont élus par les doctorants inscrits dans les cinq champs disciplinaires couverts par l'ED SESAM et confirmés par le Conseil de l'ED du 5 avril 2016 :

- Géographie et Aménagement
- Sciences économiques
- Sciences de gestion
- Sociologie
- STAPS.

Les représentant-e-s des doctorant-e-s sont élu-e-s pour deux ans, mandat renouvelable une fois. Les élections se déroulent en deux temps :

1. Un appel à candidatures sur une période de deux mois maximum
2. L'élection proprement dite organisée le plus rapidement possible après la limite des dépôts de candidature.

L'ED SESAM organise les élections en organisant, dans la mesure du possible, un vote par voie électronique pour permettre une participation large. Sur la base d'un scrutin majoritaire à un tour, elle prononce les résultats et convoque les représentant-e-s élu-e-s au Conseil de l'ED suivant. Les candidats recueillant un nombre identique de voix seront départagés par tirage au sort devant une commission *ad hoc* du Conseil de l'ED SESAM.

A VALIDER